



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-8-8-144

OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2021

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DÉPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	: M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) : M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D-8-8-144

OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2021

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Les services d'assainissement sont également soumis aux mêmes dispositions du présent article,

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Une fois approuvé par l'assemblée délibérante, les indicateurs seront saisis dans le système d'information prévu à l'article L213-2 du Code de l'Environnement.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public.

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par arrêté et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- caractérisation technique du service,
- tarification de l'eau et recette du service,
- indicateur de performance,
- financement des investissements,
- action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Ce rapport a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise sur la qualité et la performance du service et est, notamment, destiné à l'information des usagers.

Le conseil d'exploitation de l'assainissement et la commission environnement ont émis un avis favorable en date du 6 octobre 2022.

Le Président propose :

- de prendre acte et d'approuver les rapports 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif tels que figurant en annexes,
- de l'autoriser ou son représentant à notifier tous les documents y afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

- de prendre acte et d'approuver les rapports 2021 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif tels que figurant en annexes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à notifier tous les documents y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Cathy PERE



Jean Michel BAYLET

 Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

20 OCT. 2022

20 OCT. 2022

AR Préfecture

Service Assainissement Collectif des eaux usées Rapport sur le prix et la Qualité du service - EXERCICE 2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221014-2022D_8_8_144-DE

Numéro d'acte : 2022D_8_8_144

Date de décision : 14/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2022D8-8-144 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - RPQS 2021.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2022D8-8-144 RPQS AC 2021.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 20/10/2022 16:07:02

Date de réception de l'AR : 20/10/2022 16:07:14